

Résolution sur les langues

Assemblée Générale du PEJ-France - 28 juin 2014

Contexte

Lors de la réunion du Bureau des Comités Nationaux (BNC) du 9 au 11 mai 2014 à Berlin, une clause a été votée dans le règlement intérieur du Parlement Européen des Jeunes concernant la politique des langues.

Le BNC est l'organe souverain des comités nationaux. Il se réunit deux fois par an. Le rôle de cette instance est de voter les grandes orientations stratégiques du PEJ et de débattre des grands enjeux du PEJ.

Clause sur les langues

La clause ayant été voté au BNC de mai 2014 se lit désormais ainsi :

« *Languages of EYP*

6. All languages of the countries where EYP has a National Committee are official languages of the EYP.

7. The working language of the EYP is English. »

Comprendre la nouvelle clause : redéfinition des statuts des langues, suppression du français

Afin de comprendre cette clause, il est important de noter que :

- La clause induit que toutes les langues des comités nationaux deviennent les langues officielles du PEJ (donc avoir 38+ langues officielles au PEJ puisqu'il y a 38 comités nationaux au PEJ).
- Avant, les langues officielles du PEJ étaient l'anglais et le français.
- La langue de travail reste l'anglais. La langue de travail a toujours été l'anglais mais sa définition change dans la mesure où elle concernait uniquement les échanges entre institutions auparavant. Désormais, elle inclut également Sessions Internationales et pour la communication externe du PEJ international
- La seule langue de travail des Sessions Internationales devient donc l'anglais.
- Les langues officielles, quant à elles, concernent les langues utilisées pendant les sessions et pour la communication externe des comités.

Notre position

Cette clause remet en cause la définition même de langue officielle qui est appliquée par le PEJ mais également le principe de pluralisme culturelle.

Le principe de diversité étant une des valeurs fondamentales de l'Europe et du PEJ est la diversité, une association qui se dote du nom du Parlement Européen **ne peut accepter de n'avoir qu'une seule langue pour ses travaux à l'international résumant uniquement un seul système de pensée.**



EUROPEAN YOUTH PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES
FRANCE

Résolution sur les langues

Assemblée Générale du PEJ-France - 28 juin 2014

L'utilisation du français et de l'anglais comme langues officielles fait ainsi partie intrinsèque des valeurs et de l'ADN du PEJ. Un changement de cette décision doit donc faire l'objet d'une discussion beaucoup plus large et avec une procédure bien plus rigoureuse, si possible après l'obtention d'un consensus général.

Le PEJ-France défend ainsi l'utilisation d'un nombre plus important de langues au sein du PEJ, notamment en donnant la possibilité à chaque comité d'utiliser sa propre langue comme langue de travail pour ses sessions.

Notre réaction

Nous avons fait parvenir une lettre au Governing Body qui résumait les arguments ci-dessus.

Leur réponse a été la suivante :

- Cette clause a été prise suivant une procédure démocratique (introduction de la clause trois semaines avant le BNC, temps pour débattre de la clause sur place)
- Pour le GB, la définition de langue officiel et de travail change dans la mesure où cela introduit plus de diversité et de plurilinguisme. La langue de travail, l'anglais, s'applique uniquement aux Sessions Internationales, la gouvernance internationale et le travail du bureau à Berlin, et que chaque comités nationaux ont désormais le droit de conduire des événements dans leur propre langue.

Résolution sur les langues

L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du Parlement Européen des Jeunes - France (PEJ-France), réunie à Paris le 28 juin 2014 à Paris, affirme son soutien à la position menée par le Comité Directeur (CODI) de l'Association et reconnaît qu'une telle décision remet en cause les valeurs défendues par le PEJ-France. Par la présente l'AGE donne mandat au Comité directeur par le biais du bureau de poursuivre sa démarche afin d'obtenir une rediscution sur la politique des langues du PEJ-International. Une discussion lors de la prochaine Assemblée générale du PEJ-France permettra d'effectuer un bilan sur cette action et d'envisager une nouvelle prise de position en fonction des résultats obtenus.

Adopté le 28 juin 2014 à Paris par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

